

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AMORIE – Gestion libre

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute demande de réservation sera considérée comme ferme dès réception de :

1. cotisation statutaire individuelle ou collective
2. contrat d'inscription dûment rempli,
3. arrhes : 30 % du séjour prévu
4. acceptation du règlement intérieur

En cas de désistement :

- la cotisation est remboursée,
- Les arrhes ne vous seront pas remboursées, SAUF si le désistement est annoncé par écrit 90 jours avant l'arrivée du groupe.

Modification d'effectif :

- Pour toute diminution du nombre des participants ou de la durée du séjour non annoncée par écrit 60 jours avant l'arrivée, la somme totale prévue dans le contrat de réservation est due.
- Si le nombre des participants est inférieur de 25 % au nombre prévu, l'Amorié se réserve le droit d'annuler le séjour, tout en conservant les arrhes versées.
- En cas de majoration du nombre des participants, l'organisateur devra s'informer des possibilités d'hébergement.

Gestion libre

Dans le cas d'un accueil en gestion libre tous les produits d'alimentation, produits d'entretien et autres fournitures d'hygiène sont à la charge de l'association organisatrice. Le matériel d'animation et de jeux seront amenés par l'association .

Duvet et/ou draps du dessus ne sont pas fournis. L'association organisatrice devra les fournir aux occupants

Les locaux devront rester dans état de propreté normal durant tout le séjour, et les locaux devront être rendu dans le même état que le jour d'arrivée.

La cuisine et l'annexe sont interdites aux mineurs, et qui restent toujours sous la responsabilité des parents.

Les occupants veilleront tout particulièrement à éteindre les lumières, et à maintenir les portes et les fenêtres fermées en cas de locaux chauffés.

Hormis pour déchargement matériel, les véhicules n'ont pas accès au terrain de l'Amorié (accès pompier). Un parking privatif est à la disposition des accueillis.

RECOMMANDATIONS

- Ne pas fumer dans les bâtiments ou les tentes,
- Faire très attention aux risques d'incendie sur Pallières,
- Respecter les clôtures et les animaux qui vivent dans les parcs ,
- Observer le silence entre 22 H et 8 H. pour le bien être des usagers et les bons rapports entre voisins,
- Des soirées festives peuvent être organisées en accord avec le directeur,
- L'organisateur devra scrupuleusement respecter les instructions départementales *Jeunesse et Sports du Gard* (accueil des mineurs) : gestion du groupe en *bon père et bonne mère de famille*.

Notre contrat d'assurance : MAIF 0719442 A, contrat des collectivités.

•

L'Amorié se réserve le droit de renvoyer le groupe si cette notion n'était pas respectée. L'organisateur ne pourrait pas être remboursé.

AFFAIRES A EMPORTER :

En plus des affaires personnelles il est souhaitable pour un bon séjour à Pallières de se munir des affaires suivantes :

- **un duvet**, ou draps du dessus

Numéro clé live box (wifi) :

5567 642E 3C47 4119 4D7A 7322 A2

SIGNATURE :

Le

lu et approuvé

L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance *responsabilité civile*